

Au Conseil Intercommunal

PRÉAVIS 07/2020 (*législature 2016-2021*)
relatif à une demande de crédit de construction de
CHF 743'000.00 TTC pour la transformation,
l'agrandissement et l'équipement de la zone
administrative de l'EPSGE dans le Collège L'Oujon – sis
à Genolier

Membre Codir responsable : M. Scott ADAMS

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

But du préavis

Le but du présent préavis est d'octroyer au Comité directeur un crédit de construction pour la transformation, l'agrandissement et l'équipement de la zone administrative de l'EPSGE dans le Collège L'Oujon – sis à Genolier.

Définitions

CODIR : Comité directeur

EPSGE : Etablissement Primaire et Secondaire de Genolier et Environs

Exposé des motifs

La zone administrative de l'EPSGE est composée du secrétariat, du bureau du directeur, de deux bureaux pour les doyens/nes, d'un couloir « casiers/photocopieuse » et de 2 WC.

Cette disposition date de la construction de la seconde aile du collège de L'Oujon en 1999 et, malgré une augmentation du nombre d'élèves (> 350 élèves qu'en 1999) et des collaborateurs (en 2020, > 40 collaborateurs qu'en 1999, dont 4 collaborateurs administratifs en plus, 2 travailleurs sociaux qui occupent des locaux spécifiques, une conseillère en orientation qui occupe un local spécifique) cette zone n'a, jusqu'à ce jour, pas été agrandie.

Ce qui a été prévu comme surface de travail en 1999 ne correspond plus du tout à la réalité vécue à ce jour. En 2020, l'EPSGE accueille de manière permanente ou temporaire les fonctions de (hors les fonctions enseignantes) : maître spécialisé, praticien-formateur, éducateur en milieu scolaire, travailleur social de proximité, doyen, directeur, infirmière, médecin, psychologue, logopédiste, médiateur, économiste, médiathécaire, concierge, aide à l'intégration, conseillère en orientation, apprenti de commerce. Cela suppose de surcroît, des lieux dédiés à la coordination et aux séances de travail. Ce besoin va aller encore croissant par le concept 360° voulu par le canton.

La configuration de cette zone administrative pose de nombreux problèmes:

- il n'y a pas de salle de réunion adaptée pour le Conseil de direction. Ceci pose un gros problème de disponibilité et de confidentialité, particulièrement lors d'un fonctionnement en configuration « cellule de crise » (Grafic) où il faut pouvoir afficher des informations sensibles pour toute la durée de celle-ci ;
- il n'y a pas de séparation entre la zone de passage utilisée par les enseignants/es et l'administration. Ceci entraîne des difficultés pour le personnel administratif pour accomplir ses nombreuses tâches sans être régulièrement dérangé ;
- la configuration actuelle des locaux ne permet pas de dédier un local à l'accueil des parents d'élève garantissant ainsi la confidentialité ;
- les doyens/nes se partagent des bureaux trop petits. La taille des bureaux ne permet pas la conduite d'entretien RH avec des collaborateurs en toute confidentialité. L'accès (voie de circulation) à la place de travail est inadéquat et l'espace pour accueillir le mobilier de travail est insuffisant. De plus, l'espace libre autour des postes de travail n'est pas suffisant pour permettre aux collaborateurs de se mouvoir librement durant leurs activités. Finalement un travail concentré n'est pas possible car les facteurs perturbants tels que les conversations téléphoniques, les discussions d'autres personnes, l'étalement de documents à traiter sur de grandes surfaces ou des voies de circulation fortement fréquentées dans le voisinage n'ont, soit pas été pris en compte ou ont considérablement évolué depuis la construction des locaux.
- il n'y a que 3 WC « enseignants/es » (dont un dévolu aux personnes à mobilité réduite) sur l'étage et à proximité de la salle des maîtres, pour 70 personnes.

Cette situation ne fait que se péjorer puisque l'établissement accueille de plus en plus de personnel afin de répondre :

- aux exigences de l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap et des enfants à besoins particuliers (enseignants/es spécialisés/es, psychologue, aide à l'enseignement)
- à la formation des futurs/es enseignants/es par l'accueil de stagiaires (l'EPSGE est « Etablissement partenaire de formation » pour la HEP).

Transformation et agrandissement

Suite à une étude de faisabilité en 2018 de la transformation et l'agrandissement de la zone administrative, un crédit d'étude de CHF 90'000 TTC a été approuvé par le Conseil intercommunal au travers du préavis 03/2019. Cette étude arrive à son terme et les plans (en annexe) pour la mise à l'enquête sont arrêtés et les soumissions sont rentrées.

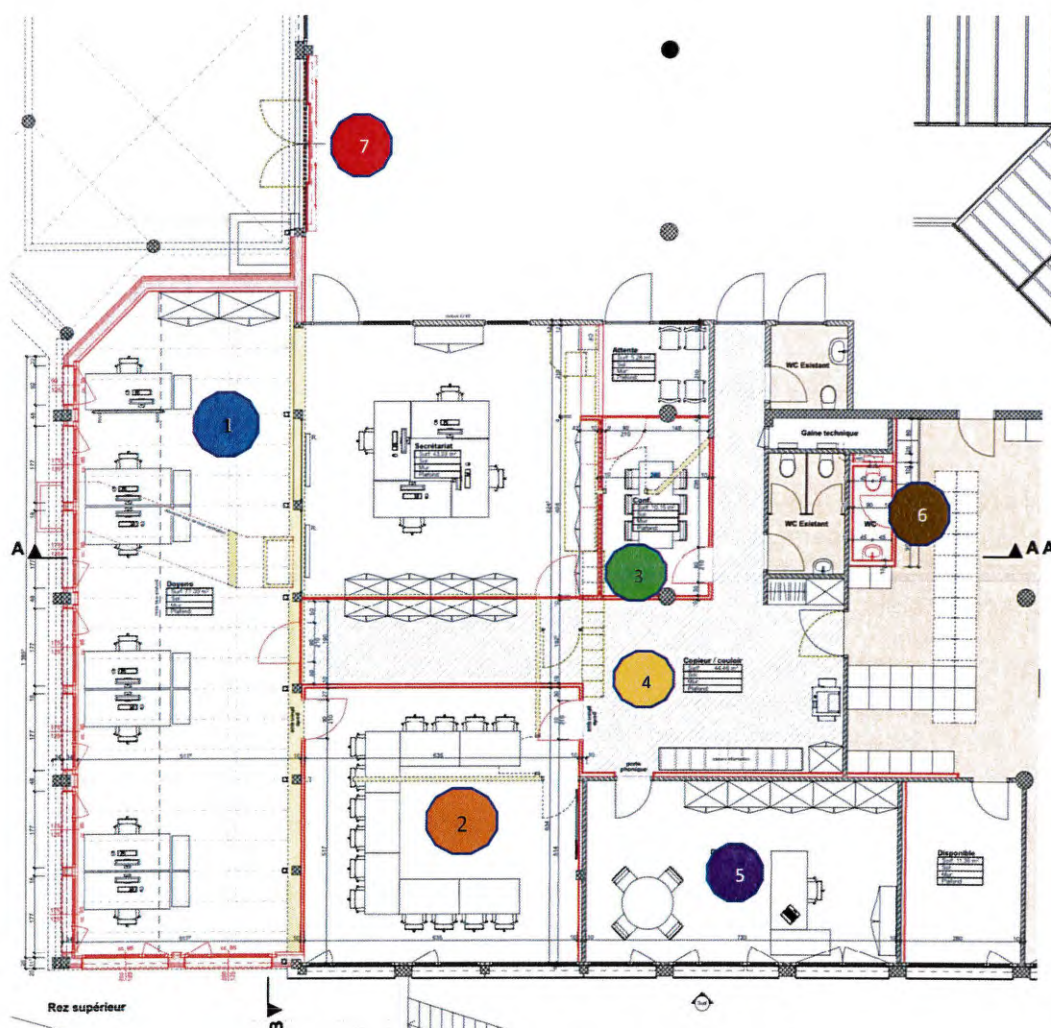
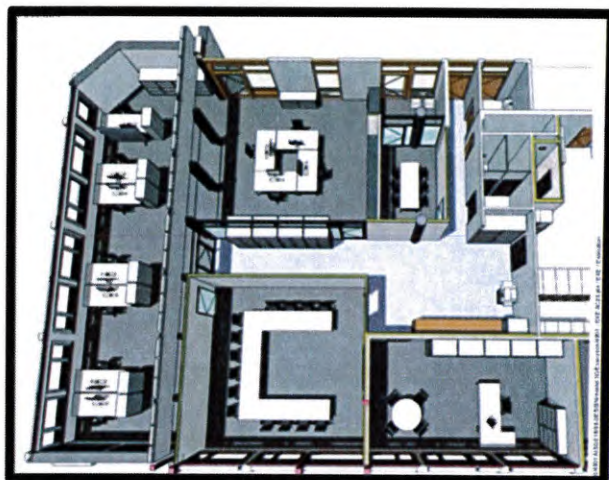


Par agrandissement :

1. Création d'un local de 77 m² au Nord sous l'avant-toit. Cette surface sera dévolue aux bureaux pour les doyen.ne.s.

Par transformation de la zone administrative existante :

2. Création et équipement d'une salle de conférence de 40 m² pour le Conseil de direction.
3. Création et équipement d'un local dédié à l'accueil des parents d'élève.
4. Séparation entre la zone de passage utilisée par les enseignants/es et l'administration.
5. Amélioration de l'isolation phonique du bureau du directeur.
6. Création d'un WC supplémentaire dans la salle des maîtres.
7. Changement de la porte d'entrée de l'école. Remplacement des portes à battant par des portes coulissantes.



Plan de la zone administrative transformée et agrandie

Le projet a été revu par le CoDir afin de s'assurer que les choix architecturaux permettent une utilisation fonctionnelle des locaux au meilleur coût. C'est pourquoi certains éléments de l'ancienne zone administrative subsistent (portions du mur extérieur par exemple).

C'est pourquoi le CoDir vous demande de voter un crédit de construction de **CHF 743'000 TTC** pour la phase de réalisation de la transformation et agrandissement et d'équipement des locaux.

Récapitulatif des coûts

Transformation et agrandissement	Fr. 490'483
Honoraires architecte et ingénieurs spécialisés	Fr. 157'372
Taxe et frais divers	Fr. 16'156
Réserve sur transformation 5%	Fr. 33'201
Mobilier	Fr. 76'000
TVA 7.7%	Fr. 64'122
Total bâtiment TTC	Fr. 832'749
- Frais d'étude préavis 02/2019	Fr. – 90'000
Crédit de construction demandé (arrondi)	Fr. 743'000

Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil Intercommunal

Vu	le préavis 07/2020 (législature 2016-2021) relatif à une demande de crédit de construction de <u>CHF 743'000 TTC</u> pour la transformation, l'agrandissement et l'équipement de la zone administrative de l'EPSGE dans le Collège L'Oujon – sis à Genolier
Ouï	le rapport de la commission ad hoc « Bâtiments »
Ouï	le rapport de la commission « Gestion/Finances »
Considérant	que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour de la séance

D é c i d e : d'accorder au Comité directeur de l'AISGE un crédit de **CHF 743'000 TTC** pour la transformation, l'agrandissement et l'équipement de la zone administrative de l'EPSGE dans le Collège L'Oujon – sis à Genolier ;

de financer ce dernier par un emprunt bancaire ou, si les finances le permettent, par la trésorerie courante

d'amortir les coûts de construction sur 30 ans

d'amortir le mobilier sur 10 ans.

Ainsi délibéré par le CODIR AISGE dans sa séance du 22 avril 2020 pour être soumis à l'approbation du Conseil Intercommunal.

AU NOM DU CODIR AISGE :

La Présidente : La Secrétaire générale :

Florence SAGE Dominique ALTHAUS



The image shows a blue circular official stamp of the 'COMITÉ DE DIRECTION' of the AISGE. The stamp features a central emblem with a crown and the motto 'LIBERTÉ ET PATRIE'. Below the stamp, there are two handwritten signatures in black ink. The signature on the left is 'F. Sage' and the one on the right is 'D. Althaus'. The acronym 'A.I.S.G.E.' is printed at the bottom of the stamp.